



Mon propriétaire veut pas rembourser la caution

Par **emilie2512**, le **10/12/2008** à **19:24**

Depuis un an nous habitons une maison très bien entretenue et pas de problème avec le propriétaire.

seulement, nous venons d'apprendre que les anciens locataires n'ont toujours pas récupéré leur caution qui devait leur être rendue puisque tout sur leur état des lieux était bon (preuve à l'appui). L'affaire n'est toujours pas réglée pour eux.

Aujourd'hui, nous aimerions déménager à notre tour et se protéger à notre tour de ce propriétaire mal honnête.

Pouvons-nous pour être sûr d'avoir notre argent de ne pas payer les deux derniers mois de loyer en s'appuyant sur la jurisprudence de l'affaire ci-dessus?

Pouvons-nous avoir recours à la caisse des dépôts et consignations?

Quels sont nos recours pour se protéger?

Par **WINNER974**, le **12/12/2008** à **09:58**

Bonjour,

Ne vous mettez surtout pas en situation compromettante envers votre propriétaire en pensant remplacer les deux mois de caution pour régulariser les 2 derniers mois de loyers, vous serez dans l'illégalité la plus totale.

Il y a certains propriétaires peu scrupuleux qui ne respectent pas le dépôt de cette caution sur un

compte hors compte commun. Il suffit de lui envoyer par lettre recommandée avec AR la demande de remboursement, si cela ne fonctionnait pas vous lui faites une mise en demeure de régulariser la caution sous 15 jours.

Dans le cas où rien ne se passe, convocation dans une maison de justice pour une médiation et ensuite vous verrez bien si vous devez déposer une plainte à son encontre.

GUEST

Par **Marion2**, le **12/12/2008** à **10:08**

Bonjour,

Si vous ne pouvez pas récupérer votre caution, contactez l'ADIL dont vous dépendez. Ils se chargeront de contacter votre bailleur. Votre Mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL.

Cordialement